

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DU TRAVAIL

Arrêté du 20 décembre 2019 portant agrément d'organismes habilités à procéder au contrôle de l'aération et de l'assainissement des locaux de travail pouvant être prescrit par l'inspecteur du travail

NOR : MTRT1936743A

La ministre du travail et le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Vu le code du travail, notamment ses articles R. 4722-1 et R. 4724-2 ;

Vu l'arrêté du 9 octobre 1987 modifié relatif au contrôle de l'aération et de l'assainissement des locaux de travail pouvant être prescrit par l'inspecteur du travail ;

Vu les demandes d'agrément et de renouvellement d'agrément formulées par : AEROLAB, AIR CONSULT, APAVE ALSACIENNE, APAVE NORD OUEST SAS, APAVE PARISIENNE, AVEC INGENIERIE, BUREAU VERITAS EXPLOITATION, CERAP AGENCE ILE-DE-FRANCE, CERTIFAIR, CETEP, CLIMATIC SERVICES, CONTROL AIR, DANTEC DYNAMICS, DEKRA INDUSTRIAL SERVICES, ICSE GREEASE, LABORATOIRE CBTP, MAP CLIM, MAPE SAS, PREVENCEM et SOCOTEC ;

Vu l'avis par voie électronique de la commission spécialisée relative à la prévention des risques liés à la conception et à l'utilisation des équipements de travail, des équipements de protection individuelle et des locaux et lieux de travail temporaires du Conseil d'orientation des conditions de travail en date du 12 au 18 décembre 2019,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – Le tableau ci-dessous recense les organismes agréés pour effectuer le contrôle de l'aération et de l'assainissement des locaux de travail tels que définis par l'arrêté du 9 octobre 1987 modifié susvisé. Il précise également la date jusqu'à laquelle chaque agrément est valable ainsi que les catégories sur lesquelles ils portent.

RAISON SOCIALE	CATEGORIE	FIN D'AGREMENT
AEROLAB ZA des Meuniers 4, rue Arago 91520 EGLY	A	31/12/2021
	B	31/12/2021
	C	31/12/2021
AIRCONSULT 16 clos du Ferquoy 62490 NOYELLES-SOUS-BELLONE	B	31/12/2021
APAVE ALSACIENNE Agence de Mulhouse 2, rue Thiers - BP 1347 68056 MULHOUSE CEDEX	A	31/12/2021
	B	31/12/2021
	C	31/12/2021
	D	31/12/2021
APAVE NORD OUEST SAS 340, avenue de la Marne CS 43013 59703 MARCO-EN-BAROEUL-CEDEX	A	31/12/2021
	B	31/12/2021
	C	31/12/2021
	D	31/12/2021
APAVE PARISIENNE 17, rue Salneuve 75854 PARIS CEDEX 17	A	31/12/2021
	B	31/12/2021
	C	31/12/2021
	D	31/12/2021
APAVE SUDEUROPE 8, rue JJ Venazza ZAC Saumary Séon CS 60193 13322 MARSEILLE CEDEX 16	A	31/12/2021
	B	31/12/2021
	C	31/12/2021
	D	31/12/2021
AVEC INGENIERIE Eurozone Forbach Nord	C	31/12/2021

RAISON SOCIALE	CATEGORIE	FIN D'AGREMENT
4, rue Jules Verne 57600 FORBACH		
BUREAU VERITAS EXPLOITATION 8 cours du Triangle CS 20098 92937 PARIS LA DEFENSE CEDEX	A B C D	31/12/2021 31/12/2021 31/12/2021 31/12/2021
CERAP Agence Ile-de-France Parc Technologique de Saclay Immeuble Ariane 4, rue René Razel 91400 SACLAY	B	31/12/2021
CERTIFAIR 67 bis cours Balguerie Stuttenberg 33300 BORDEAUX	A B C D	31/12/2021 31/12/2021 31/12/2021 31/12/2021
CETEP 1, rue de l'Arsenal Seresville 28300 MAINVILLIERS	B	31/12/2021
CLIMATIC SERVICES 11, rue du Drac 38180 SEYSSINS	A C	31/12/2021 31/12/2021
CONTROLAIR 46, Allée des Coteaux 93340 LE RAINCY	A B	31/12/2021 31/12/2021
DANTEC DYNAMICS 8, rue Gutenberg ZI de la Butte 91620 NOZAY	A B	31/12/2021 31/12/2021
DEKRA INDUSTRIAL SERVICES Direction technique business line QHSE 34-36, rue Alphose Pluchet CS 60002 92227 BAGNEUX CEDEX	A B	31/12/2021 31/12/2021
ICSE GREEASE 14-16, avenue du Maréchal Joffre 33700 MERIGNAC	A B C D	31/12/2021 31/12/2021 31/12/2021 31/12/2021
LABORATOIRE CBTP 3, rue Lépine ZA la Richardière 35532 NOYAL SUR VILAINE	C	31/12/2021
MAP CLIM ZA le Mélac - Parc d'activité n° 1 5, rue Sirazac 33370 TRESSES	A B C	31/12/2021 31/12/2021 31/12/2021
MAPE SAS 670, avenue Oehmichen ZI Technoland BP 21010 25461 ETUPES CEDEX	A B C D	31/12/2021 31/12/2021 31/12/2021 31/12/2021
PREVENCEM 50, avenue Daumesnil 75012 PARIS	C	31/12/2021
SOCOTEC Les quadrants - 3, avenue du Centre CS 20732 - Guyancourt 78182 SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES	A B C D	31/12/2021 31/12/2021 31/12/2021 31/12/2021

Art. 2. – Pour les organismes AVEC INGENIERIE, LABORATOIRE CBTP et PREVENCEM, l'agrément est limité aux contrôles dans les mines et carrières.

Art. 3. – L'arrêté du 20 décembre 2018 portant agrément d'organismes habilités à procéder au contrôle de l'aération et de l'assainissement des locaux de travail est abrogé.

Art. 4. – Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

Art. 5. – Le directeur général du travail, au ministère du travail, et le directeur des affaires financières, sociales et logistiques, au ministère de l'agriculture et de l'alimentation, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 20 décembre 2019.

La ministre du travail,
Pour la ministre et par délégation :
Le directeur général du travail,
Y. STRUILLOU

*Le ministre de l'agriculture
et de l'alimentation,*
Pour le ministre et par délégation :
*Le directeur des affaires financières,
sociales et logistiques,*
C. LIGEARD